

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le 14 SEP. 2017

*Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Évaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

Nos réf. : 2017-005317  
Affaire suivie par : Pascale FIEVET  
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 91 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer des Pyrénées Orientales  
Service environnement, Forêt et Sécurité  
routière  
Unité Évaluation environnementale  
2, rue Jean Richepin - BP 50909  
66020 PERPIGNAN Cedex

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

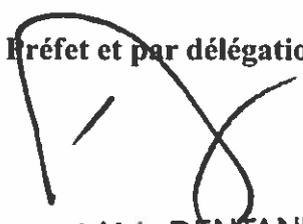
**projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet  
(66) déposé par LANGA SOLUTION.**

Par courrier reçu le 10 juillet 2017, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet (66) déposé par la société LANGA SOLUTION.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND  
Directeur Adjoint DEC